



LIGUE NATIONALE  
DE RUGBY



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, mercredi 10 décembre 2008

### COMMISSION DE DISCIPLINE SUSPENSION DE MARIUS TINCU

La LNR prend acte de la décision rendue ce jour par la Commission de discipline d'étendre aux compétitions nationales la suspension prononcée par l'ERC à l'encontre du joueur de Perpignan Marius TINCU.

La LNR note que la Commission de discipline n'a pu, compte tenu des règlements en vigueur de l'IRB et de l'ERC sur la non dissociation des sanctions, rejuger le dossier au fond, et ce malgré les circonstances particulières de l'affaire.

La LNR poursuivra son combat à l'avenir pour obtenir des instances internationales la dissociation des sanctions entre les compétitions.

En attendant elle rappelle que le joueur et son club disposent de la possibilité d'exercer d'autres voies de recours, notamment devant le CNOSF, qui peuvent être de nature à permettre une évolution de ce dossier.

Retrouvez toute l'actualité du rugby professionnel sur [www.lnr.fr](http://www.lnr.fr)

Contact presse :  
**Céline CLUZEL**  
[celine.cluzel@lnr.fr](mailto:celine.cluzel@lnr.fr)  
01/55/07/87/51

